

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 00286

Numéro SIREN : 445 359 730

Nom ou dénomination : ACC DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2023 sous le numéro de dépôt 7721

7721 3

ACC DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée
Capital de 100 000 euros
Siège social : 5 rue Maréchal Vauban
Les Portes du Palio
06300 Nice
RCS NICE 445 359 730
(Ci-après « Société »)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 36 233,03 euros de la manière suivante :

Bénéfice net comptable de l'exercice36 233,03 euros

Auquel s'ajoute :

Le "Report à nouveau" antérieur75 774,01 euros

Pour former :

Un bénéfice distribuable de112 007,04 euros

A titre de dividendes70 000,00 euros

Soit 35,00 euros par action

Le solde, soit42 007,04 euros

En totalité au "Report à nouveau"

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 70 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 30 juin 2023.

L'Assemblée Générale prend acte que les Associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

LF AND AS
LF AND

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la Loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercices	Dividendes distribués	Montant éligible à l'abattement de 40%
Exercice clos le 31/12/2021	66 000,00 euros	66 000,00 euros
Exercice clos le 31/12/2020	Néant	Néant
Exercice clos le 31/12/2019	48 000,00 euros	48 000,00 euros

VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des Associés.

<i>Certifié conforme</i> <u>Madame Angélique, Denise, Valérie, Renée DAU née MAZZACORI</u> <u>Présidente Associée</u>	
--	---

AS
AND
LF
LF

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

EBP Informatique 2023

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

①

BILAN – ACTIF

2023

DGFIP N° 2050-SD 2023

Certifié conforme A l'original

[Signature]

cerfa

N° 15949 * 05

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ACC DISTRIBUTION		Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise		5 RUE MARECHAL VAUBAN LES PORT		06300 NICE			
SIRET		4 4 5 3 5 9 7 3 0 0 0 0 2 2					
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
				Exercice N clos le 31 12 2022			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2			
				Net 3			
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	960	AC	17	943
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	821	AG	821	
		Fonds commercial (1)	AH	32 900	AI		32 900
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	7 348	AK	7 348	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
		Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	16 667	AQ	2 917	13 750
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	577 685	AS	269 160	308 525
		Autres immobilisations corporelles	AT	107 281	AU	23 366	83 915
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	150	CV		150
		Créances rattachées à des participations	BB	149 165	BC		149 165
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	7 700	BI		7 700
TOTAL (III)		BJ	900 676	BK	303 628	597 048	
COMPTES DE REGULARISATION		CRÉANCES	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens		BN		BO		
	En cours de production de services		BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis		BR		BS		
	Marchandises		BT	117 473	BU		117 473
	DIVERS	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	411	BW		411
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	75 792	BY	8 747	67 045
		Autres créances (3)	BZ	56 251	CA		56 251
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD		CE		
COMPTES DE REGULARISATION	Disponibilités	CF	37 722	CG		37 722	
	Charges constatées d'avances (3) *	CH	8 574	CI		8 574	
	TOTAL (III)	CJ	296 222	CK	8 747	287 475	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
COMPTES DE REGULARISATION	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 196 899	1A	312 375	884 523	
Renvois: (1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'1 an : CR		
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

AS

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023
Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR L'E DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise			ACC DISTRIBUTION				Néant ☐ *		
							Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :100.000.)						DA	100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...						DB		
	Écarts de réévaluation (2) *		(	dont écart d'équivalence	EK	)	DC		
	Réserve légale (3)						DD	10 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles						DE		
	Réserves réglementées (3) *		(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF		
	Autres réserves		dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *			EJ	)	DG	
	Report à nouveau						DH	75 774	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)						DI	36 233	
	Subventions d'investissement						DJ		
	Provisions réglementées *						DK		
	TOTAL (I)						DL	222 007	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs						DM		
	Avances conditionnées						DN		
	TOTAL (II)						DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques						DP		
	Provisions pour charges						DQ		
	TOTAL (III)						DR		
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles						DS		
	Autres emprunts obligatoires						DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)						DU	419 350	
	Emprunts et dettes financières divers		(	dont emprunts participatifs	EI	)	DV	14 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						DW	982	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés						DX	179 495	
	Dettes fiscales et sociales						DY	48 688	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						DZ		
	Autres dettes						EA		
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)						EB		
TOTAL (IV)						EC	662 516		
Écart de conversion passif *						ED			
TOTAL GENERAL (I à V)						EE	884 523		
RENVOS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital					1B		
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)				1C		
			- Écart de réévaluation libre				1D		
			- Réserve de réévaluation (1976)				1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *					EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an					EG	370 024	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP					EH	1 949	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

SARL ACC DISTRIBUTION
n°SIRET: 445 359 730 00022

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

exercice clos le 31/12/2022

13

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de **884 523 Euros** et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de **1 284 106 Euros** et dégageant un bénéfice net comptable de **36 233 Euros**.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables édictées par le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base:

- *continuité de l'exploitation,
- *indépendance des exercices,
- *permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement de méthode n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

Seules sont exprimées les informations significatives.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELLE:

Aucune aide économique, fiscale ou sociale n'a été sollicitée, ni versée en 2022 par suite de prolongation de la crise sanitaire et économique du fait de l'épidémie du COVID-19. De même, aucun Prêt Garanti par l'Etat n'a été souscrit en 2022.

Les associés de la SARL ACC DISTRIBUTION réunis en assemblée extraordinaire le 31/12/2022 ont décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du 01/01/2023.

Certifié conforme à l'original



COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN :

1/ composition du capital social

TITRES	VALEUR NOMINALE		NOMBRE DE TITRES	
	début exercic	fin exercice	début exercice	fin exercice
parts sociales	50 €	50 €	2000	2000

2/ fonds commercial

nature	montant des éléments				dépréciation
	achetés	réévalués	reçus en apports	global	
éléments incorporels			32 900 €	32 900 €	0 €

Le fonds commercial est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée, il n'a donc pas fait l'objet d'un amortissement.

3/ frais d'établissement

nature	valeur d'amortissement	taux d'amortissement
frais juridiques de transformation en SAS	960 €	20,00%

4/ autres immobilisations incorporelles

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 4°)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

nature	valeur d'amortissement	taux d'amortissement
logiciel KEZIA	465 €	100%
marque déposée "A l'Ombre du Caféier "	98 €	100%
création site internet "A.O.C."	6 600 €	33%
module e-commerce &pay pal sur site A.O.C.	650 €	33%
licence OFFICE 2016	356 €	100%

5/ immobilisations corporelles

En raison de la taille de l'entreprise ainsi que la nature de ses immobilisations, les nouveaux règlements CRC n°2002-10 du 12 décembre 2002 et n°2004-06 du 23 novembre 2004 concernant notamment la décomposition des immobilisations corporelles, n'ont pas été appliqués.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue:

- * Autres ensembles immobiliers : 20 ans
- * Distributeurs Automatiques Boissons Chaudes et Froides, Confiseurs et Autres D.A. : de 1 à 5 ans
- * Fontaines à eau : 5 ans
- * Machines à café : de 1 à 5 ans
- * Matériels D.A. : de 3 à 5 ans
- * Autres matériels d'exploitation : de 3 à 10 ans
- * Agencements, installations : de 4 à 10 ans
- * Matériel de Transport : de 3 à 5 ans
- * Matériel informatique et de bureau : de 3 à 5 ans
- * Mobilier : de 5 à 10 ans

6/ créances immobilisées

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 4°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

7/ évaluation des matières et marchandises

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24 - 1°)

Les stocks de matières et autres approvisionnements sont évalués au coût d'achat.

8/ évaluation des créances et des dettes

Seules les créances certaines et les produits acquis ont été rattachés à l'exercice comptable. Les créances ont été évaluées à leur valeur nominale.

Le cas échéant, elles ont fait l'objet d'une dépréciation par voie de provisions pour tenir compte du risque de non-recouvrement.

Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice figurent en compte de tiers ou en charges à payer au passif du bilan.

9/ stocks :

Les stocks de marchandises et autres approvisionnements sont évalués au coût d'achat.

10/ disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

11/ produits à recevoir

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	6 334 €
Autres créances	48 220 €
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Total	54 554 €

12/ charges à payer

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	931 €
Emprunts et dettes financières diverses	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 159 €
Dettes fiscales et sociales	19 540 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	0 €
Total	24 630 €

13/ charges et produits constatés d'avance

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	8 574 €
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	8 574 €

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	0 €

- **COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT**

14/ ventilation du chiffre d'affaires net

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-21°)
Répartition par secteur d'activité Montant

	Montant	
ventes de café (grain, dosettes et capsules)	449614	35%
ventes autres denrées alimentaires et boissons	24278	2%
ventes d'autres marchandises	20865	2%
locations ventes de fontaines à eau, machines à café et distributeurs automa	87066	7%
recettes des ventes par automates et par machines à café professionnelles	694290	54%
prestations de services	7995	1%
Total	1284106	

15/ rémunération des dirigeants

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-18°)

Rémunérations allouées aux membres	Montant
des organes de direction ou de gérance	34 142 €
des organes d'administration	
des organes de surveillance	
Total	34 142 €

16/ effectif moyen

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-22°)

	Personnel salarié	Personnel mis à la disposition de l'entreprise
Cadres	1	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	6	
Ouvriers		
Total	7	0

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

17/ dettes garanties par des sûretés réelles

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-8°)

Montant restant dû en capital :	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	416 981 €
Emprunts et dettes financières divers :	
Total	416 981 €

En ce qui concerne les emprunts en cours, les intérêts et autres frais annexes
restant à échoir au 31/12/2022 reviennent au montant total de : 21 709 €

18/ crédit bail

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 53)

crédits baux mobiliers relatifs à des matériels d'exploitation et de transport

valeur d'origine	39 465 €
cumuls amortissements en fin d'exercice	30 324 €
valeur nette comptable en fin d'exercice	9 141 €
cumuls redevances payées en fin d'exercice	37 245
redevances restant à payer	
- à un an au plus	6 794 €
- entre 1 et 5 ans	4 867 €
- à plus de 5 ans	
Total	11 661 €
valeur résiduelle (option d'achat fin de contrat)	3 421 €
montant en charge sur l'exercice	8 279 €

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

19/ produits et charges exceptionnels

(Arrêté du 27 avril 1982)
(renvoi imprimé fiscal n° 2053)

20/ transferts de charges

(Arrêté du 27 avril 1982)

nature	montant
transferts de charges d'exploitation	2 461 €